



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

RS/VC

N° 001131

Convention de
partenariat entre
l'association cultures
du coeur et la ville
d'Apt

Affiché le :

VOTE CONTRE :
Maggy Gregoire-Gallier

Le mardi 1 février 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La municipalité d'Apt, à travers ses actions et sa politique culturelle, sportive et de loisirs a l'ambition de développer la lutte contre l'exclusion mais également souhaite renforcer les liens existants ou à créer entre la culture et le social, le sport et le social...La municipalité propose de nombreuses actions vers le public en difficulté, a mis une politique tarifaire incitative ainsi que des dispositifs de médiation.

Afin de renforcer cette politique, la municipalité propose de s'associer à la démarche de l'association CULTURES DU CŒUR par la signature d'une convention.

L'association CULTURES DU CŒUR a pour mission de créer du lien entre les projets culturels, sportifs et de loisirs d'une commune et les différents relais sociaux permettant d'offrir mais surtout accompagner les personnes exclus.

La municipalité s'engage à offrir un certain nombre de places gratuites aux manifestations qu'elle organise. L'association CULTURES DU CŒUR les mettra à disposition via leur site Internet, aux différents relais sociaux qui eux-mêmes auront la charge d'offrir ces places aux personnes les plus exclues avec un accompagnement (médiation, ateliers, rencontres, visites...).

La municipalité s'engage à faciliter la rencontre pour CULTURES DU COEUR auprès des acteurs culturels, sportifs et sociaux.

**A LA MAJORITE
LE CONSEIL,**

CONSIDÈRE que le projet de l'association CULTURES DU CŒUR participe à la politique municipale contre l'exclusion,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre l'association CULTURES DU CŒUR et la ville d'Apt.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**